



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 6 Rue Saint-Michel
Commune LA ROCHELLE
Code postal 17.086.cedex.2

Nature des activités : Aménagement d'un espace communautaire

Qualification : Monsieur le président de la Cda

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Espèces de "milieux ouverts et semi-ouverts" secs Couleuvre verte et jaune (Hierophis/Coluber viridiflavus), Hérisson (Erinaceus europaeus)	Destruction d'habitat de reproduction/repos : 2267 m² de friches herbacées, plus 2500 m² de fourrés environ, soit 4767 m² environ
B2 Oiseaux de milieux ouverts (hors cultures) (Cisticole des joncs, Bergeronnette printanière*, Tarier pâtre) Oiseaux des cultures : Bruant proyer, Bergeronnette printanière et si sol nu : Oedonème cniard, Petit Gravelot	Destruction d'habitat de reproduction : 8267 m² de friches herbacées environ Destruction d'habitat de reproduction: 11,7 ha de grandes cultures
B3 Oiseaux des fourrés et jeunes boisements : voir détail page jointe	Destruction d'habitat de reproduction: 5374 m²
B4 Invertébrés des pelouses sèches Azuré du serpolet (Maculinea arion)	Destruction d'habitat de reproduction/repos : 4285 m² de pelouses favorables au papillon
B5 Milieux humides : Amphibiens : Rainette méridionale (Hyla meridionalis) et Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus) Couleuvre helvétique (Natrix helvetica)	Destruction de 1880 m² d'habitats de reproduction d'amphibiens (dépressions temporairement inondables), de 7000 m² environ d'habitats de repos d'amphibiens (phase terrestre) Destruction de 7000 m² environ d'habitats de repos de la Couleuvre helvétique

(1) préciser les éléments **physiques** et **biologiques** des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Aménagement d'une nouvelle voirie entre l'échangeur des Cottes/Mailles à Aytré et l'Avenue Jean Moulin à La Rochelle. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité et de circulation pour les habitants d'Aytré et pour les automobilistes souhaitant rejoindre le boulevard Intérieur, l'accès au centre-ville de la Rochelle ainsi qu'au quartier des Mimines. Ce projet est prévu au Schéma directeur de l'agglomération et répond notamment à un problème majeur de circulation à l'entrée sud de la Rochelle. Le projet s'inscrit également dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération dont les objectifs sont l'amélioration de la desserte du centre-ville en transports publics et la priorité accrue aux transports publics, piétons et cyclistes.

.....
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : habitats de reproduction (voir page jointe)

Altération Préciser : perturbation des continuités et réduction des surfaces hébergeant la petite faune courante (fragmentation des habitats)

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac+2 minimum en sciences de la nature..... (BTS, DUT, université,)

Formation continue en biologie animale Préciser : Naturaliste associatif ou bureau..... d'études

Autre formation Préciser : personnes ayant déjà suivi des chantiers intégrant la prise en compte des milieux naturels : service espaces verts La Rochelle

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Année 2019 à 2021..... ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : NOUVELLE AQUITAINE.....

Départements : CHARENTE-MARITIME.....

Cantons : LA ROCHELLE.....

Communes : LA ROCHELLE.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Echangeur des Cottes Mailles : conservation et gestion de 27 554 m² d'habitat favorable à la faune et à la flore protégés contre 10 000 m² aujourd'hui - Suivi d'espèces -

Etude de la population de l'Azuré du serpolet à l'échelle de la Cda

Marais de Tasdon : création de 1500 m² de dépressions favorables à la reproduction des amphibiens, restauration d'une roselière en voie d'assèchement sur 1340 m²

Marais d'Aytré : renaturation de 8200 m²; 3200 m² de fourrés de tamaris, 3000 m² de prairies subhalophiles thermo-atlantiques, de 2000 m² de roselières

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Les suivis feront l'objet de comptes rendus à la DREAL, au CNPN, GSRPN

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à La Rochelle le 8 OCT. 2019

Signature

P. Le Président et par délégation Henri LAMBERT



2.5. Incidences et mesures

Cet ensemble de mesures permet de réduire significativement les incidences négatives, directes et indirectes, temporaires et permanentes, prévisibles. Toutefois, les incidences négatives résiduelles suivantes sont pressenties :

Légende : Aire de repos (AR) , Site de reproduction (SR), Elément physique et biologique réputés nécessaires à la reproduction et au repos (EPB)

Impact fort	Concernant des espèces protégées, dans un habitat localisé, impacté sur plus de 10% du site local
Impact moyen	Concernant des espèces protégées, d'habitat en forte régression (zone humide par exemple) ou très localisé (pelouses calcicoles), touchant moins de 10% des habitats locaux
Impact faible	Concernant des espèces protégées de la biodiversité courante, d'habitat bien représentés hors du site avec possibilités de report
Impact très faible à positif	

Cortège/groupe <small>(surfaces exploitées auparavant par les cortèges)</small>	Espèces protégées		Nature de la destruction	Impacts bruts		Mesures d'évitement et de réduction (déplacement projet et autres mesures)		Impacts résiduels		Ratios compensation effectif	Compensation/accompagnement
	Nom français	Nom latin		Description	Niveau d'impact	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Description	Niveau d'impact		
Flore protégée	Odontite de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus</i> var. <i>jaubertianus</i>	SR	Perte d'habitats, destruction d'individus		Pas possible en totalité	Balisage des stations	Perte sèche d'habitats (riche, pelouse calcicole)	3558 m ² (soit 14,6% de l'habitat local)	2	-Restauration d'habitats (11 059 m ² incluant le transfert de sols sous emprises 3558 m ² à transférer) -Gestion conservatoire des zones préservées (27 554 m ²) -Gestion des espèces exotiques envahissantes
	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	SR/EPB	Perte d'habitats, destruction de chenilles				Perte partielle d'habitats, report	4285 m ² (soit 8,3% de l'habitat local)	2	- Restauration d'habitats (11 059 m ²) -Gestion conservatoire des zones préservées (27 554m ²) -Gestion des espèces exotiques envahissantes
Cortège de espèces de milieux ouverts (hors cultures) (Cisticole des joncs, Bergeronnette printanière*, Tarier pâtre)		<i>Cisticola juncidis</i> ; <i>Motacilla flava</i> , <i>Saxicola rubicola</i>	SR	Perte d'habitats		Pas possible en totalité	Adaptation des périodes de travaux	Perte partielle d'habitats	8267 m ² (voir argumentaire tableau pages suivantes)	1	-3000 m ² de prairies restaurées Marais d'Aytré -protection d'espaces agricoles péri-urbains engagée par la CDA, secteur des Cottes Mailles - Mise en place d'une haie longeant le projet (13500 m ² ; 3,2 km) favorable au Tarier pâtre
	Couleuvre jaune et verte, Hérisson	<i>Hierophis viridiflavus</i> <i>Erinaceus europaeus</i>	EPB	Destruction d'individus, perte habitats				Destruction d'individus, pertes habitats	4767 m ² environ		- Mise en place d'une haie longeant le projet (13500 m ² ; 3,2 km) ; -entretien de conditions favorables au niveau de l'échangeur
Oiseaux des cultures : Bruant proyer,		<i>Emberiza calandra</i> , <i>Motacilla flava</i> <i>Burhinus</i>	SR	Perte d'habitats	11,7 ha environ			Perte partielle d'habitats	11,7 ha environ (soit 12% des espaces agricoles à		Report des espèces sur espaces agricoles contigus, couvrant de grandes

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE
DOSSIER DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

Cortège/groupe <small>(surfaces exploitées aujourd'hui par les exploitants)</small>	Espèces protégées		Nature de la destruction	Impacts bruts		Mesures d'évitement et de réduction (déplacement projet et autres mesures)		Impacts résiduels		Ration compensation effectif	Compensation/accompagnement
	Nom français	Nom latin		Description	Niveau d'impact	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Description	Niveau d'impact		
	Bergeronnette printanière ; et si sol nu : Oedicnème criard , Petit Gravelot	<i>Oedicnemus, Charadrius dubius</i>							l'ouest de la RN) variable selon espèces (voir argumentaire tableau pages suivantes)		surfaces de l'autre côté de la RN11 et sur l'agglomération. Protection d'espaces agricoles péri-urbains engagée par la CDA secteur des Cottes Mailles
Cortège de zones humides : d'amphibiens, reptiles,	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Perte d'habitats		Difficile mais évitement de 200 m² de zones humides	Adaptation des périodes de travaux			3375 m² de zones humides dont 1880 m² de zones de reproduction, 7000 m² de zone de repos potentielle (zones terrestres inconnues)	1.3.2.9	9700 m² de zones humides dont - Restauration de roselière : 1340 m² (accompagnement sur Tasdon) -Création de dépressions inondables sur 1500 m² dans le marais de Tasdon - Restauration écologique sur le marais d'Aytré -création de roselière sur 2000 m², de 3000 m² de prairies subhalophiles thermo-atlantiques
	Péloïdote ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Destruction d'individus			Clôture anti-intrusion / protection			7000 m² de zone de repos potentielle (zones terrestres inconnues) Zones de reproduction inconnues		Restauration écologique de 8200 m² au niveau du marais d'Aytré, création de 1500 m² de dépressions inondables marais de Tasdon
Oiseaux des fourrés et jeunes boisements	Gouleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Perte d'habitats							1	13500 m² de plantations de fourrés, arbres fruitiers le long de la voie (dont 11000 m² au titre de mesures compensatoires du projet de renaturation du marais de Tasdon (projet ville de La Rochelle) 3200 m² de tamaris plantés dans le marais d'Aytré (renaturation)
	Accenteur mouchet, Bouscarle de Cetti, Fauvette grisette, Fauvette à tête noire , Troglodyte mignon, Hypolaïs polyglotte, Mésange à longue queue Mésanges bleue et charbonnière, Pouillot véloce, Rossignol, Tourterelle des bois, ainsi qu'espèces nichant sur arbres/arbustes en bordure de milieux ouverts (Verdier, Linotte, Chardonneret, Sifflé)	<i>Prunella modularis, Cettia cetti, Sylvia communis, S. atricapilla, Troglodytes troglodytes, Hypolaïs polyglotta, Aegithalos caudatus, Parus caeruleus, Cyanistes caeruleus, Phylloscopus collybita, Picus viridis, Luscinia megarhynchos, Streptopelia turtur, Chalcis chloris, Linaria cannabina, Carduelis carduelis, Serrinus serinus</i>	Destruction de fourrés de Sureau, ronciers,		Pas possibles	Coupe de ligneux hors période de reproduction des oiseaux, éviter			5374 m² variable selon espèces (voir argumentaire tableau pages suivantes) dont 1574 m² de tamaris		
Chiroptères	Espèces susceptibles de nicher dans les boisements alentours et autres espèces	<i>Myotis myotis ; Myotis mystacinus ; Myotis daubentonii ; Myotis nattereri ; Plecotus ; Pipistrellus pipistrellus ; Pipistrellus kuhlii ; Pipistrellus nathusii ; Eptesicus serotinus</i>	Dérangement sonore et visuel Pollution lumineuse		Pas vraiment de déboisements prévus	Adaptation de la période de travaux			Zones de chasse à plus fort potentiel perdues sur 9409 m² de marais dont 3375 m² de zones humides		Création de zones de chasse le long de la future voie au niveau des haies créées (aujourd'hui grande culture)

*La Bergeronnette printanière niche ici à la fois en grandes cultures, et au niveau des friches de l'échangeur des Cottes Mailles

Tableau 2 : LISTE DES OISEAUX PROTEGES CONCERNES LA DESTRUCTION D'HABITAT DE REPRODUCTION

Légende du tableau espèces	
Cultures Non nichées	Cultures Non nichées
Espèce dont l'habitat de reproduction se situe dans les fourrés et jeunes boisements	Espèce dont l'habitat de reproduction se situe dans les fourrés et jeunes boisements
Espèce dont l'habitat de reproduction se situe dans cultures herbacées, friches)	Espèce dont l'habitat de reproduction se situe dans cultures herbacées, friches)
Espèce dont l'habitat de reproduction se situe dans des arbres et arbustes, au niveau des fourrés et boisements, ou très ponctuellement en milieux ouverts	Espèce dont l'habitat de reproduction se situe dans des arbres et arbustes, au niveau des fourrés et boisements, ou très ponctuellement en milieux ouverts

Synthèse des surfaces d'habitats d'oiseaux impactés

Tronçons de projet/grand type d'habitat d'oiseaux	Marais de Tasdon	Grandes cultures	Echangeur des Cottes Mailles	Cumul en m ²
Fourrés et jeunes boisements	2874	2500	-	5374
Cultures	-	117000	-	117000
Friches, prairies, pelouses	4000	2267	6000	12267

Norm français	Norm scientifique	annexe 1 Directive Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2015	Liste Rouge nicheurs Charentes 2018	Det. Nicheur Poitou-Charentes	Commentaire sur l'habitat de reproduction	Commentaires sur les surfaces impactées (surface d'habitat de reproduction perdue)
Accenteuil, trappetet	<i>Fringilla nebulosa</i>		X	LC	déclin modéré (-25%)	LC		Reproduction dans les fourrés présents le long du projet	Tous fourrés : 5374 m ²
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		X	LC	stable	LC	X	Reproduction en culture, également migratrice	Cultures (variable selon leur nature : plus favorables quand colza, pois, céréales à paille), et une partie des friches (reproduction hors emprises en 2019), Maximum 11,7 ha
Boutorville de Gailh	<i>Sylvia curruca</i>		X	NT	déclin modéré (-26%)	LC	X	Reproduction dans les fourrés	Fourrés denses du marais et bordures immédiates : 2874
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>		X	LC	déclin modéré (-14%)	Vulnérable		Reproduction en culture et friches : qlq chanteurs notés dans friche et sur ligne électrique	Cultures 11,7ha
Charbonnet d'ibrahim	<i>Carduelis carduelis</i>		X	VU	déclin modéré (-55%)	Quasi-menacé		Reproduction dans arbres et arbustes en milieux anthropisés, lisières de fourrés	Arbustes de lisières : impossible de donner une surface
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>		X	VU	déclin modéré (-43%)	Quasi-menacé	X	Reproduction en milieux ouverts (friches herbacées denses)	6000+2267 m ² (les 4000 m ² du marais de Tasdon dévalorisés en 2018 et 2019 : reproduction plus au nord dans dépression humide)
Faneron officinelle	<i>Falco tinnunculus</i>		X	NT	déclin modéré (-18%)	Quasi-menacé		Reproduction en milieux anthropiques (bâtiments) et sur nids de corvidés dans boisements	Difficile à évaluer : seuls quelques arbres ou la pie bavarde ou la Corneille noire peuvent y construire un nid seraient utilisables par le F. crécerelle
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		X	LC	augmentation modérée (+27%)	LC		Reproduction dans fourrés hauts et boisements	Tous fourrés : 5374 m ²
Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>		X	LC	stable	Quasi-menacé		Reproduction dans fourrés bas	Fourrés bas : <3000 m ²

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE
DOSSIER DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES

Nom français	Nom scientifique	annexe 1 Directive Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2015	Liste Rouge nicheurs Poitou-Charentes 2018	Det. Nicheur Poitou-Charentes	Commentaire sur l'habitat de reproduction	Commentaires sur les surfaces impactées (surface d'habitat de reproduction perdu)
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotte</i>		X	LC	augmentation modérée (+30%)	LC		Reproduction dans fourrés denses et hauts	Tous fourrés : 5374 m²
Livèche melleuse	<i>Linaria cannabina</i>		X	VU	déclin modéré (-30%)	Quasi-menacé		Reproduction dans arbres et arbustes en milieu anthropisés, lisières de fourrés	Arbustes de lisières : impossible de donner une surface
Mésange à longue queue	<i>Agredulus crubibus</i>		X	LC	déclin modéré (-19%)	LC		Reproduction en fourrés	Tous fourrés : 5374 m²
Milvange bleue	<i>Cyanedra caeruleus</i>		X	LC	stable	LC		Reproduction en boisements et bâtiments (cavités, y compris en zone anthropisée)	Difficile à évaluer : seuls quelques arbres assez gros pouvant accueillir une loge : qlq centaines de m² favorables dans large haie
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		X	LC	stable	LC		Reproduction en boisements et bâtiments (cavités, y compris en zone anthropisée)	Difficile à évaluer : seuls quelques arbres assez gros pouvant accueillir une loge : qlq centaines de m² favorables dans large haie
Oedonème criard	<i>Burhinus oedonemus</i>	X	X	LC	augmentation modéré (+36%)	Quasi-menacé	X	Reproduction en cultures si sol nu au printemps	<<11,7 ha : les zones proches des routes, les zones proches des haies seront évitées par l'espèce qui cherche des étendues dégagées. D'autre part, reproduction seulement les années où la culture laissent le sol nu au printemps (maïs par ex.)
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		X	LC		VU	X	Reproduction en marais en bordure milieu aquatiques, possible en culture si sol nu au printemps	<<11,7 ha : reproduction seulement les années où la culture laissent le sol nu au printemps (maïs par ex.)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		X	LC	déclin modéré (-15%)	LC		Reproduction en fourrés	Tous fourrés : 5374 m²
Picopipit pileolé	<i>Luscinia megarhynchos</i>		X	LC	augmentation modérée (+7%)	LC		Reproduction en fourrés	Fourrés denses avec ambiance forestière : << 4000 m
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		X	LC	déclin modéré (-25%)	LC	X	Reproduction en boisements	Fourrés denses avec ambiance forestière : << 4000 m²
Sient est	<i>Serinus serinus</i>		X	VU	déclin modéré (-42%)	Quasi-menacé		Reproduction dans arbres et arbustes en milieu anthropisés, lisières de fourrés	Arbustes de lisières : impossible de donner une surface
Tanier père	<i>Saxicola rubicola</i>		X	NT	Déclin modéré (-28%)	Quasi-menacé		Reproduction en milieu ouverts (fiches herbacées denses avec arbustes épars)	6000*2267 m² (les 4000 m² du marais de Tasdon défavorables en 2018 et 2019 : pas de reproduction)
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			VU	déclin modéré (-48%)	Vulnérable		Reproduction en boisement	Tous fourrés : 5374 m²
Troglodyte migrier	<i>Troglodytes troglodytes</i>		X	LC	stable	LC		Reproduction en boisements	Tous fourrés : 5374 m²
Verrier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		X	VU	déclin (-42%)	Quasi-menacé		Reproduction dans arbres et arbustes en milieu anthropisés, lisières de fourrés	Arbustes de lisières : impossible de donner une surface